

Le 26 janvier 2016



**Objet : Demande d'accès à l'information Notre dossier no** 

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que nous avons reçu votre demande d'accès à l'information le 29 décembre ainsi que les frais de traitement de la demande de 5 \$.

Vous avez demandé l'accès à l'information suivante :

- Quels sont les noms, titres et postes des personnes qui ont été impliquées ou ont autrement contribué ou participé à la gestion, au traitement et à la prise de décision de ma demande d'accès à l'information?
- Parmi ces personnes, lesquelles ne sont pas considérées comme des professionnels dans l'exercice de leurs fonctions ou leur emploi? Veuillez fournir également une liste des noms, titres et postes.
- Sur quelle loi, articles et alinéas particuliers, les décisions sont-elles fondées?
- À quel endroit spécifique se trouvait la personne qui a pris la décision ultime au jour et à l'heure où cette décision a été prise?
- Quel jour et à quelle heure la décision ultime a-t-elle été prise?
- Cette décision a elle été prise par une seule personne ou conjointement par plus d'une personne?

La demande initiale que vous avez présentée à Aide juridique Ontario portait sur les dossiers où le nom et des images de vos enfants apparaissaient. Étant donné que votre demande portait sur les dossiers de client qui se rapportent à vous personnellement, cette demande a été traitée comme une demande d'accès à l'information, car Aide juridique Ontario ne demande pas au client de payer pour avoir accès à ses renseignements personnels et elle fournit au client les renseignements personnels demandés sans qu'une demande officielle d'accès à l'information ne soit nécessaire.

Votre demande a été traitée par le Bureau de l'avocate générale d'Aide juridique Ontario. L'administratrice du Bureau de l'avocate générale, [REDACTED] a recueilli l'information que vous avez demandée dans notre base de données. Cette information a été vérifiée par [REDACTED], conseillère juridique principale au Bureau de l'avocate générale et coordinatrice à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée d'Aide juridique Ontario pour faire en sorte qu'elle réponde à votre demande.

La décision ultime a été prise par [REDACTED] suivant sa vérification de l'information le 6 novembre 2015 et les renseignements vous ont été envoyés le jour même.

Vous avez envoyé une autre lettre à Aide juridique Ontario qui a été reçue le 8 décembre 2015 demandant accès à l'information où le nom et des images de vos enfants apparaissaient non seulement dans nos dossiers sur vous, mais aussi dans tout dossier en notre possession. Nous avons été informés que vous aviez reçu tous les renseignements pertinents contenus dans nos dossiers sur vous. La décision a été prise par [REDACTED] après consultation avec [REDACTED] et vous a été communiquée par lettre le 9 décembre 2015. Veuillez noter que des renseignements relatifs à vos enfants sont contenus dans un dossier sur un autre client d'Aide juridique Ontario. Cette information ne peut pas vous être divulguée pour des raisons de protection de la vie privée de ce client. L'alinéa 89(1) de la *Loi sur les services d'aide juridique* stipule que toutes les communications entre un auteur de demande d'aide juridique et Aide juridique Ontario sont protégées par le secret professionnel de l'avocat. Par conséquent, Aide juridique Ontario peut vous fournir des renseignements qui sont contenus dans nos dossiers sur vous, mais elle ne peut pas vous fournir des renseignements contenus dans des dossiers sur aucun autre client.

Je suis d'avis que cette information répond à votre demande.

Conformément à l'article 26 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, je suis la personne responsable de l'institution et j'ai la responsabilité de prendre les décisions.

Vous pouvez demander un examen de la présente décision dans les 30 jours suivant la réception de cette lettre. Pour ce faire, veuillez adresser votre demande au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, 2, rue Bloor Est, bureau 1400, Toronto (Ontario) M4W 1A8. Le numéro de téléphone est le 1 800 387-0073.

Si vous décidez de demander un examen de la décision, veuillez envoyer les renseignements et documents suivants au bureau du commissaire : le numéro de dossier qui se trouve au début de la présente lettre, une copie de la présente lettre de décision et une copie de la demande initiale d'accès à l'information que vous nous avez envoyée.

De plus, vous devrez faire parvenir des frais d'appel au bureau du commissaire.

Meilleures salutations,

David Field  
Président-directeur général